



## Nouveaux horaires de tonte

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Jours ouvrables</b>	<b>8h30 à 12h</b>	<b>14h30 à 19h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>15h à 19h</b>
<b>Dimanche et jours fériés</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>interdit</b>

Compte tenu de son caractère trop permissif par rapport à l'arrêté préfectoral du 15 avril 2015, l'arrêté municipal règlementant les bruits de voisinage n'est pas conforme. Il est donc important de réaménager les horaires actuels.

Ainsi, à compter du **vendredi 9 juillet**, l'arrêté préfectoral entrera en vigueur à Foussemagne, ce qui permettra également de répondre à une forte demande d'ouvrir le créneau du dimanche.

## Conformité de déclaration aux impôts de votre propriété

La DGFIP (Direction Générale de Finances Publiques) va mener cette année une opération de recensement des potentiels contrevenants au sujet des valeurs locatives erronées de leur propriété. L'inexactitude des informations déclarées (surface, agrandissement, combles aménagés, transformation, point d'eau, etc...) peut entraîner un redressement sur leur taxe foncière pouvant remonter jusqu'à 4 ans de majoration. Si la démarche de révision est volontaire de la part du contribuable, la DGFIP n'appliquera aucun effet rétroactif et la nouvelle valeur locative s'appliquera seulement à partir de la prochaine taxe foncière. Si vous souhaitez déclarer une nouvelle information, vous pouvez remplir le cerfa 6650 H1 (maison) ou H2 (appartement), ou renseigner une déclaration de travaux habituelle selon la nature de l'opération. Contactez la mairie pour plus d'information ou le service des impôts fonciers, ouvert sur rendez-vous tous les jours sauf le mercredi : 03.84.58.80.02.

## Travaux de voirie

Afin de réparer des tampons de voirie dégradés, Grand Belfort, par le biais de l'entreprise Monnet, effectuera des travaux faubourg Saint Antoine. Ceux-ci sont programmés du 5 au 30 juillet.



## Gestes de premiers secours

Madame Joëlle David, une interne en pédiatrie et un jeune sapeur-pompier, organisent une séance de sensibilisation aux gestes de premiers secours **jeudi 15 juillet à 19h à la maison des Arches**.

Pour assurer une bonne organisation, le nombre de participants est limité à 30 personnes. L'atelier durera environ 2 heures, ne comportera pas de pratiques et le port du masque sera obligatoire.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous par mail à [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com) ou en contactant la mairie par téléphone : 03.84.23.34.40.



## Espaces sans tabac

En partenariat avec la ligue contre le cancer, des espaces sans tabac seront mis en place à la rentrée.

Ainsi, afin de préserver les espaces publics fréquentés par des enfants, dans le but de réduire la présence de la cigarette dans leur quotidien, **il sera interdit de fumer sur les parkings du groupe scolaire et sur l'aire de jeux de la place du Moulin**.



## Concours de pêche

Un concours de pêche aura lieu à l'étang Phara de Fousse-magne le **samedi 10 juillet de 7h à 18h** (tirage au sort à 6h et remise des prix à 19h).

Tarif d'inscription pour une équipe de 2 pêcheurs, comprenant un sandwich et une boisson : 80 €



Gains : 200€ (1<sup>er</sup> prix) / 150€ (2<sup>ème</sup> prix) / 100€ (3<sup>ème</sup> prix)

Réservations et informations complémentaires : Monsieur Laurent Noirot 06.49.09.50.84.

## Vide grenier

L'association de chasse, l'AICA la Favernot, organise un vide grenier le **11 juillet sur la place du Moulin**. Elle sera aidée par l'Association Communale lors de la journée.



## Association communale



L'association communale de Fousse-magne (ACF) a réuni plus de 75 personnes dans un moment de convivialité le temps d'une balade familiale suivi d'un barbecue le 13 juin dernier.

Nous rappelons que l'ACF propose **tous les mardis à partir de 20h des soirées jeux de sociétés** à la salle des associations. Vous êtes curieux, envie de tester de nouveaux jeux, n'hésitez pas à venir.

De plus, un **atelier de couture est ouvert tous les jeudis à partir de 20h** à la salle des associations.

A partir du 7 septembre à 20h, une nouvelle activité d'éveil musculaire va être lancée. Vous avez envie de faire une activité physique, alors prenez note dans vos agendas. Vous pouvez déjà venir à une **séance découverte le mardi 6 juillet à 20h devant l'école de Fousse-magne**.

Contact : [acf90150@gmail.com](mailto:acf90150@gmail.com)

<https://www.facebook.com/acf90150>

## Distributeur d'œufs



La ferme familiale « Le Bon'Œuf » de Vauthiermont installera cet automne, à proximité du groupe scolaire, un distributeur d'œufs frais.

## Éducation Canine Fousse-magne

Nous relayons un message de Monsieur Etienne, Président de l'association Education Canine Fousse-magne, dont les activités devraient débuter en septembre :

Nous sommes heureux de vous accueillir sur notre terrain dit « l'ancien terrain de football » situé rue des Vosges à Fousse-magne.

Education Canine Fousse-magne est une association de passionnés réunis pour transmettre et partager leur passion du chien.

Des méthodes ludiques dans un climat convivial pour le plaisir du chien !

Les activités encadrées par des moniteurs confirmés.

Ecole du chiot : moniteur diplômé pour tous les chiots de 8 semaines à 6 mois, cours le dimanche de 9h30 à 10h30.

Education : moniteur diplômé pour tous les chiens à partir de 6 mois, cours le dimanche matin 10h30 à 11h30.

Pour accéder à l'école du chiot/Education/et à l'ensemble de nos installations, il est nécessaire de se rendre à l'accueil du club qui a lieu **tous les dimanches matin à 9h30**.

Une petite précision : notre rattachement officiel à l'ACTFC sera prononcé rapidement après le 11 juillet 2021.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter 06.98.51.89.70.



Ce bulletin, ainsi que les anciens numéros, restent accessibles à tout moment sur le site officiel de la mairie <https://www.fousse-magne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Commune de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - [www.fousse-magne.com](http://www.fousse-magne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ou [secretariat@fousse-magne.com](mailto:secretariat@fousse-magne.com)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

## Prévention contre les tiques

En partenariat avec le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, nous avons installés des panneaux de prévention à plusieurs entrées de la forêt.

Ils ont pour objectif de sensibiliser la population et de délivrer des conseils pour éviter les tiques dans les lieux où on les trouve le plus :

- Porter des vêtements couvrants et clairs
- Se munir d'un crochet à tiques
- Appliquer un répulsif adapté sur les vêtements et sur la peau
- Rester à l'écart des hautes herbes et des tas de feuilles mortes
- Éviter de s'allonger ou de s'asseoir dans l'herbe
- S'inspecter pendant et après la sortie



## Recyclage des téléphones

L'association des Maires de France du Territoire de Belfort et Orange s'allient pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles.

La commune de Fossemaigne a décidé de prendre part à cette initiative et vous invite à déposer vos anciens mobiles dans un collecteur mis à disposition en mairie. **La collecte aura lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 24 octobre.** Préparez d'ores et déjà vos téléphones !

**recyclage challenge**

## Coupe d'épicéas malades

Près de 3 hectares d'épicéas, situés en lisière des habitations du faubourg Saint Martin, vont être coupés avant fin septembre par l'ONF.

Le manque d'eau chronique affaiblit les arbres qui ne peuvent alors plus se défendre contre les scolytes (insectes ravageurs). L'abattage est malheureusement nécessaire pour éviter la prolifération à d'autres parcelles de bois. Le coût des travaux sera pris en charge par l'Etat.

Une communication spécifique destinée aux riverains sera prochainement distribuée.



## Résultats second tour des élections

Election Départementale, suffrages à Fossemaigne :

- Binôme MOUGIN / RAYOT : 87 voix
- Binôme GABILLOUX / MANCANET : 104 voix

Mme MOUGIN et M RAYOT sont élus conseillers départementaux de notre canton.

Election Régionale, suffrages à Fossemaigne :

- Julien ODOUL : 63 voix
- Denis THURIOT : 26 voix
- Marie-Guite DUFAY : 78 voix
- Gilles PLATRET : 40 voix

La liste conduite par Mme DUFAY remporte l'élection régionale



## Un nouveau conciliateur

Monsieur René Saiah, ancien conseiller municipal, occupe désormais la fonction de conciliateur de justice à Belfort. C'est à regret qu'il a dû démissionner de son mandat à Fossemaigne, les deux postes n'étant pas cumulables.



Commune de Fossemaigne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fossemaigne - [www.fossemaigne.com](http://www.fossemaigne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ou [secretariat@fossemaigne.com](mailto:secretariat@fossemaigne.com)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

## Rappel des règles d'urbanisme

Les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination ou le volume, de créer de la surface de plancher, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

Travaux soumis à déclaration préalable :

- création de 5 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc...)
- ravalement, modification de façade
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit
- construction ou modification de clôture
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m<sup>2</sup>)
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc...), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti
- changement de portes, volets, fenêtres : dans le cas d'un changement de teinte, de technologie ou de matériau
- réfection de toiture avec des matériaux différents de l'origine

Travaux soumis à permis de construire :

- construction ou agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>)
- changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade
- construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits image : mairie de Foussemagne

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne



Commune de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - [www.foussemagne.com](http://www.foussemagne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ou [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

## Tribune des commerçants/artisans : AU PETIT MOULIN & son panel de services... Le ❤️ du village

Le saviez-vous ?

Au centre du village, Sylviane Vogelbacher, 52 ans a fait de son commerce "AU PETIT MOULIN", un lieu incontournable du village. Elle vous offre une multitude de prestations !

En effet, bien plus qu'un point de vente de Presse et Française des jeux, ou Bar-Tabac, le Petit Moulin est également :

- Point relais (réception & dépôt) pour Chronopost / Colissimo et DPD
- Dépôt de pain le lundi
- Point de paiement de proximité (en partenariat avec la direction générale des finances publiques) pour le règlement de vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.
- Point de vente de timbres fiscaux
- Distributeur de confiseries et Mister Freeze (en été)
- Distributeur de liquide pour cigarettes électroniques

Le 25 juillet 2018, Sylviane, habitante de Foussemagne depuis 2001, succédait à Denis Schneider, fondateur de l'établissement. Denis avait déjà fait du lieu un incontournable à la vie du village.

Après plusieurs années à être auxiliaire de vie, Sylviane a travaillé en tant que buraliste pendant 5 ans aux côtés de son époux avant de reprendre le Petit Moulin. C'est une femme qui a le sens du service : elle n'a cessé de diversifier les activités de l'établissement. Et pour répondre à la demande de sa clientèle, elle emploie aujourd'hui 2 employées : Marie et Aurélie.

L'établissement est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, aux horaires suivants :

Lun-Mar-Mer-Sam : de 7h à 14h et de 16h à 19h

Vendredi : de 7h à 14h et de 16h à 20h

Dimanche : de 8h à 12h

